



DÉLIBÉRATION N° 133/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

OBJET : **FINANCES**

Convention de mandat pour la réalisation de travaux en vue de la mise en œuvre d'un programme de requalification du camping « Volvic, Pierre et Sources » situé sur la parcelle cadastrée ZM 1062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :
M. Jean-Louis ANTONY par M. Laurent THEVENOT.
M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Florence PLUCHART par Mme Lucie PINTO.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public, la Commune de Volvic a conclu un contrat de concession de service public avec la Société HUTTOPIA SA afin de lui confier la gestion du Camping municipal « Volvic, Pierre et Sources » en date du 28 février 2023.

L'article 12 dudit contrat relatif aux travaux et investissements à la charge du délégant prévoit notamment que la Commune de Volvic s'engage sur la mise en œuvre au plus tard au 1^{er} juillet 2024 d'un programme de requalification initial du site pour un montant maximum de 150 000 € HT.

Le programme de requalification intègre les travaux suivants :

Poste	Descriptif général des travaux	Budget prévisionnel
Aménagement des emplacements et équipements dédiés à la clientèle Camping-cariste	<u>VRD et systèmes d'automatisation :</u> Barrières automatisées, lecteurs de QR code et digicode, borne d'accueil monétique pour accès au site, bornes électriques connectées à l'interface de la barrière, passage des câbles pour connecter les équipements.	55 000 € HT
	Aménagement (stabilisation) et partitionnement de 20 emplacements dédiés à la clientèle camping-cariste en lieu et place de 10 emplacements nus existants.	15 000 € HT
Sanitaires	<u>Requalification du bloc sanitaires :</u> - Remplacement de luminaires,	25 000 € HT

	d'éléments de plomberie, reprise sols & murs (carrelage, faïence, stratifiés...), pose d'éléments en panneaux bois, ajout d'équipements de confort complémentaire. - Création d'un puits de lumière.	20 000 € HT
Aménagement du centre de vie	Création d'une baie vitrée sur la façade du bâtiment en situation contigüe avec la terrasse extérieure.	20 000 € HT
Honoraires de Maitrise d'œuvre		15 000 € HT
TOTAL		150 000 € HT

A ce titre, la Commune a décidé de confier à la Société HUTTOPIA SA la réalisation des travaux à l'appui de la passation d'une convention de mandat, afin de faciliter le déroulement des travaux et d'encourager une mise en œuvre au 1^{er} juillet 2024.

La passation de la convention de mandat suppose, conformément aux dispositions prévues par le Code de la Commande Publique et, notamment, les articles L2421-1 à L2422-13, que le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle aient été définis préalablement par le maître d'ouvrage. Dans le cas présent, les annexes 1 et 2 de la convention déterminent ces éléments et, notamment les conditions de réalisation des missions confiées à la Société HUTTOPIA SA.

Ces deux éléments sont ainsi contractualisés entre maître d'ouvrage et mandataire, le premier s'engageant notamment à assurer le financement à hauteur de l'enveloppe financière prévisionnelle, et le second s'engageant à réaliser l'opération conformément au programme et dans la limite impérative de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 24 voix « pour » et 3 « abstentions »** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier la réalisation des travaux en vue de la mise en œuvre d'un programme de requalification du Camping « Volvic, Pierre et Sources » à la Société HUTTOPIA SA ;
- **DÉCIDE DE CONCLURE**, à cet effet, une convention de mandat relative à la réalisation de travaux en vue de la mise en œuvre d'un programme de requalification du Camping « Volvic, Pierre et Sources » telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 14.12.2023
Publié ou notifié
le : 14.12.2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

